



Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes – 3 jours

Objectifs de la formation

Cette formation vise à bien comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes (AAV) par rapport aux publics accueillis, à l'environnement partenarial et à la politique nationale d'aide aux victimes.

- Respecter le cadre d'intervention défini par France Victimes et la politique d'aide aux victimes en France
- Expliquer les différentes étapes de procédure, les termes juridiques et les relations partenariales avec les autres professionnels du droit, de la santé et les associations
- Comprendre le ressenti des victimes et analyser les besoins des personnes reçues en entretien

Public

Bénévoles, salariés des associations d'aide aux victimes.

Prérequis

Accessible à tout intervenant des AAV de France Victimes quels que soient sa formation, son statut et son poste.

Contenu

- L'environnement de l'association d'aide aux victimes
 - L'aide aux victimes en France : définition, historique, structuration du réseau aide aux victimes
 - La fédération France Victimes (missions, services, organisation)
 - Les missions des AAV
 - Les partenaires des AAV
- Approche du droit des victimes
 - L'organisation judiciaire
 - Les étapes de la procédure pénale
 - L'indemnisation
- Les conséquences psychologiques de l'infraction

Moyens et méthodes pédagogiques

Apports théoriques, mises en situation et cas pratiques.

Évaluation

Évaluation à chaud sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes.

Validation des compétences acquises par questionnaire et envoi d'une attestation de formation.

Formation animée par :

Jérôme Bertin – directeur général de France Victimes

Michel de Sousa – chargé d'animation réseau France Victimes

Marie-Yvonne Harry – psychologue clinicienne

12 personnes maximum

Lieu, dates, durée

Paris

3 jours = 18 heures

- du 25 au 27 janvier 2021
- du 14 au 16 juin 2021
- du 4 au 6 octobre 2021

Coût

Gratuit pour les associations adhérentes à France Victimes